

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Page _____

Le vingt-quatre novembre deux mille quinze à vingt heure trente, le Conseil municipal de Nuillé sur Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 19 novembre 2015

Etaient présents : Albert ROGUET, Katia CLEMENT et Francine DUPE, Adjointes,
Yannick COQUELIN, Sylvie RIBAUT, Stéphane DALIBARD*, Christophe AVRANCHE, Séverine GAIGNOUX,
Séverine NAVINEL, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR, Virginie VIELLEPEAU et Cécile JASLIER.

*élu arrivé en cours de séance à 21h37, lors de l'examen de la question XI.

Absent excusé : M. DALIBARD Stéphane ayant donné procuration à Mme DUPÉ Francine

Assistaient également : Mmes Coraline DURAND et Florantine SLOTNIK en tant que secrétaires de Mairie.
Mme Francine DUPE a été élue secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2015

Le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal au vote.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 octobre 2015.

II. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Monsieur NICOLE de l'ensemble de ses mandats d'adjoint et d'élu, le Maire présente Madame Cécile JASLIER, nouvelle conseillère municipale qui, suivant l'ordre du tableau, a accepté de prendre cette fonction.

III. VOTE DU NOMBRE D'ADJOINTS

DCM2015-100

Le Maire présente ce point.

Suite à la démission de Monsieur NICOLE, Adjoint aux finances, un nouvel adjoint doit être élu. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit quatre adjoints au Maire au maximum. Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le nombre d'adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 pour, 01 contre, 01 abstention de maintenir le nombre d'adjoints à 4 adjoints.

IV. ÉLECTION DU 3^{ÈME} ADJOINT – ADJOINT AUX FINANCES

DCM2015-101

Le Maire présente ce point.

Suite à la démission de Monsieur NICOLE, Adjoint aux finances, et le vote du Conseil municipal maintenant le nombre d'adjoints à 4, les élus communaux sont invités à voter pour élire le nouvel adjoint aux finances.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Le nouvel adjoint aux finances percevra l'indemnité de fonctions d'élus conformément à la délibération DCM2014-018 prise par le Conseil municipal le 22 avril 2014.

Le Maire demande aux élus si certains sont candidats.

Mme Sylvie RIBAUT se porte candidate. Le Conseil municipal se prononce à bulletin secret.

Mme RIBAUT est élue adjointe aux finances à treize (13) voix pour et deux (2) abstentions.

V. VOTE DU NOMBRE DE CONSEILLERS DELEGUES

DCM 2015-102

Le Maire expose que les conseillers délégués ne sont pas élus par le Conseil municipal. Ils deviennent conseillers délégués lorsque le Maire prend un arrêté de délégation en leur faveur. Ils sont donc nommés par le Maire au travers de cet arrêté de délégation.

Le Maire propose que le nombre de conseillers délégués soit ramené au nombre de trois au lieu de quatre. Il explique que cette proposition s'inscrit dans la démarche de réaliser des économies.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de réduire le nombre de conseillers délégués au nombre de trois (3).

VI. ÉLECTION DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

DCM 2015-103

Suite à l'élection du nouvel adjoint aux finances et à la réduction du nombre de conseillers délégués, le Maire propose au Conseil que M. Christophe AVRANCHE soit dorénavant conseiller délégué à la commission « Développement économique, urbanisme et finances » et non plus conseiller délégué à la commission « Vie associative, solidarité, santé, communication ».

Il précise que M. AVRANCHE conserve son indemnité de conseiller délégué qui lui était auparavant accordée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le changement de délégation de M. Christophe AVRANCHE en faveur de la commission « Développement économique, urbanisme et finances ».

VII. RÉORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

DCM 2015-104

Suite à la démission de M. NICOLE et à la nouvelle composition du Conseil municipal, le Maire propose la réorganisation des commissions municipales.

Le Conseil municipal, après délibération valide à 14 voix pour et 01 abstention les commissions communales et extra-communales suivantes :

LES COMMISSIONS COMMUNALES :

- **Vie associative, solidarité, santé et communication**

Mickaël MARQUET, Maire

Albert ROGUET, Adjoint

Christophe AVRANCHE, conseiller délégué

Katia CLEMENT, Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD, Séverine GAINOUX, Stéphanie ANGIN et Cécile JASLIER

- **Education, petite enfance, enfance et jeunesse**

Mickaël MARQUET, Maire

Katia CLEMENT, Adjointe

Séverine GAINOUX, conseillère déléguée

Sylvie RIBAUT, Séverine NAVINEL, Stéphanie ANGIN et Virginie VEILLEPEAU



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

- **Développement économique, urbanisme et finances**

Mickaël MARQUET, Maire
Sylvie RIBAUT, Adjointe
Christophe AVRANCHE, conseiller délégué
Francine DUPE, Séverine NAVINEL, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR et Cécile JASLIER

- **Voirie, eau et assainissement, patrimoine communal**

Mickaël MARQUET, Maire
Francine DUPE, Adjointe
Yannick COQUELIN, conseiller délégué
Stéphane DALIBARD, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR

- **Commission d'appel d'offres**

Mickaël MARQUET, Maire
Titulaires : Francine DUPE, Sylvie RIBAUT et Christophe AVRANCHE
Suppléants : Yannick COQUELIN, Yoann PICHON et Séverine NAVINEL

- **Comité de Jumelage**

Mickaël MARQUET, Maire
Albert ROGUET et Sylvie RIBAUT

- **Bibliothèque**

Mickaël MARQUET, Maire
Séverine NAVINEL

- **CCAS**

Mickaël MARQUET, Maire
Membres élus : Albert ROGUET, Katia CLEMENT, Stéphane DALIBARD, Séverine GAINOUX, Séverine NAVINEL, Stéphanie ANGIN et Yannick COQUELIN
Membres extérieurs : Yvette REVERDY, représentante du Secours Catholique
Claire HERRAULT, représentante de l'UDAF
Maryse ROUCHET, représentant du handicap
Michel HUNAULT, représentant du handicap
Claude FERRE, représentant de la MSA
Nicole LOCHIN, représentante des aînés
Patricia ROBERT, représentante de la Banque Alimentaire

LES COMMISSIONS EXTRA COMMUNALES :

- **Laval Agglomération - délégué communautaire (pour information)**

Titulaire : M. MARQUET
Suppléante : Katia CLEMENT

- **Laval Agglomération – commissions**

- Commission 1 : économie, emploi, cohésion sociale :**

Katia CLEMENT, Christophe AVRANCHE

- Commission 2 : innovation, enseignement supérieur :**

Francine DUPÉ, Stéphanie ANGIN, Virginie VIELLEPEAU

- Commission 3 : services supports (finances, RH, administration générale, affaires juridiques, foncier, SIG) :**

Cécile JASLIER, Sylvie RIBAUT



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Commission 4 : loisirs (sport, culture, tourisme) :

Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD

Commission 5 : aménagement (infrastructures, transport) :

Hubert MEILLEUR, Séverine NAVINEL

Commission 6 : habitat :

Albert ROGUET, Séverine GAINOUX

Commission 7 : environnement (PCET, bois de l'huissierie, collecte déchets) :

Mickaël MARQUET, Yoann PICHON

• **CLET (Commission Locale des Transferts de Charges) :**

Mickaël MARQUET

• **CRUEL :**

Titulaire : Yannick COQUELIN et Yoann PICHON

Suppléant : Albert ROGUET et Stéphane DALIBARD

• **Bassin du Vicoin :**

Titulaire : Yannick COQUELIN

Suppléant : Yoann PICHON

• **Correspondant défense :**

Albert ROGUET

• **Commission locale d'énergie (SDEGM) :**

Titulaire : Albert ROGUET

Suppléant : Stéphane DALIBARD

• **Vicoin Initiative :**

Titulaire : Albert ROGUET

Suppléant : Virginie VEILLEPEAU

• **CNAS :**

Membre élu : Katia CLEMENT

Membre agent : Florantine SLOTNIK

• **Référent sécurité routière :**

Francine DUPE

VIII. VOTE DES NOUVEAUX TARIFS MUNICIPAUX 2016

DCM2015-105

Madame RIBAUT présente ce point.

Elle propose une augmentation de 1,5 % des tarifs pour 2016 (les années précédentes, l'augmentation était de 3%), sauf pour la restauration scolaire pour laquelle est proposée une augmentation de 3 %. Elle explique que la hausse importante des tarifs de restauration scolaire est due à l'amélioration du service. Les élus s'entendent pour dire que le nouveau service est de bien meilleure qualité et que le gaspillage a été substantiellement réduit.

Par ailleurs, elle énonce que les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes seront appliqués après la réfection de celle-ci.

Concernant le terrain de tennis, elle précise que ce dernier sera fermé en période hivernale (du 15 novembre au 15 mars) pour des raisons de sécurité (terrain pouvant être glissant).



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Elle précise enfin que certains tarifs ne seront pas votés ce soir en raison de l'attente d'un vote des organes délibérants adéquats (Ville de Laval pour le SPANC, CCAS de Nuillé-sur-Vicoïn pour le portage de repas, Ecole de Musique de l'Huisserie pour les tarifs de formation).

TARIFS MUNICIPAUX 2016

BUDGET COMMUNE - TTC

Services péri extra scolaires				01/09/2016			
				imposable	non imposable	hors commune	hors commune et non imposable
Restauration scolaire / alsh					-2%	+25%	-2%
Pause méridienne : enfant				3,72 €	3,65 €	4,65 €	4,56 €
Pause méridienne : enfant PAI avec repas (projet d'accueil individualisé)				3,72 €	3,65 €	4,65 €	4,56 €
Pause méridienne : enfant PAI sans repas (projet d'accueil individualisé)				2,09 €	2,05 €	2,61 €	2,56 €
Repas adulte				5,16 €	5,06 €	6,45 €	6,32 €
En cas d'intempérie si le prestataire ne livre pas, le repas n'est pas facturé (DCM 2013-007)							
Accueil périscolaire - étude - TAP							
Matin	7h30-8h45	Accueil périscolaire lundi - mardi - jeudi - vendredi		0,87 €	0,85 €	1,09 €	1,07 €
Matin	7h30-9h00	Accueil périscolaire mercredi		1,06 €	1,04 €	1,33 €	1,30 €
Soir	16h-17h	TAP		0,70 €	0,69 €	0,88 €	0,86 €
	17h-18h	APS 1ère heure / étude (goûter inclus)		1,00 €	0,98 €	1,25 €	1,23 €
	18h-18h45	APS 2ème heure		0,53 €	0,52 €	0,66 €	0,65 €
Mercredi	12h-12h30	Accueil périscolaire		1,04 €	1,02 €	1,30 €	1,27 €
	Majoration après 18h45 et mercredi après 12h30			4,24 €	4,16 €	5,30 €	5,19 €
Accueil de loisirs							
	La 1/2 journée matin ou soirée			4,58 €	4,49 €	5,73 €	5,61 €
	Pour une 2ème inscription d'une même famille sur la même unité (matin)			3,13 €	3,07 €	3,91 €	3,83 €
	La 1/2 journée après midi (goûter inclus)			4,88 €	4,78 €	6,10 €	5,98 €
	Pour une 2ème inscription d'une même famille sur la même unité (après midi -goûter inclus)			3,43 €	3,36 €	4,29 €	4,20 €
	La journée (goûter inclus)			6,56 €	6,43 €	8,20 €	8,04 €
	Pour une 2ème inscription d'une même famille sur la même unité (journée - goûter inclus)			5,11 €	5,01 €	6,39 €	6,26 €
	Matin 7h30-9h	accueil matin		1,06 €	1,04 €	1,33 €	1,30 €
	Soir 17h30-18h45	accueil soir		0,87 €	0,85 €	1,09 €	1,07 €
	Majoration après 18h45			4,24 €	4,16 €	5,30 €	5,19 €
	Matin 8h-9h	accueil matin alsh		0,70 €	0,69 €	0,88 €	0,86 €
Sortie ne nécessitant pas de tarif spécifique (cinéma - piscine...)							
	Demi-journée (matin)			6,74 €	6,61 €	8,43 €	8,26 €
	Demi-journée après midi (goûter inclus)			7,05 €	6,91 €	8,81 €	8,64 €
	Journée (goûter inclus)			10,08 €	9,88 €	12,60 €	12,35 €
Tarif commune pour les enfants des agents communaux							
Concession cimetière				01/01/2016			
2 m ²		15 ans		57,37 €			
		30 ans		114,73 €			
1 m ²	(enfant)	15 ans		28,69 €			
		30 ans		57,37 €			
cavume		15 ans		80,31 €			
		30 ans		160,63 €			
case columbarium		15 ans		111,39 €			
		30 ans		222,79 €			
jardin du souvenir		taxe dispersion		11,14 €			
		mémoration dalle du souvenir (15ans)		38,99 €			



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Location salles des fêtes				01/01/2016			
				hors commune			
Assemblée générale organismes extérieurs							70,00 €
Vin d'honneur - concours de belote - galette des rois				100,00 €			125,00 €
Fête de famille				200,00 €			250,00 €
Fête de famille cuisine				70,00 €			70,00 €
Location à but lucrative ou commerciale (1ere journée ensuite dégressif 1/2 tarif)				300,00 €			300,00 €
Location à but lucrative ou commerciale cuisine				70,00 €			70,00 €
Location de couverts (tarif unitaire)				0,73 €			
Location de verre (tarif unitaire)				0,29 €			
Forfait ménage sans la cuisine				82,00 €			
Forfait ménage avec la cuisine				110,00 €			
Caution bruit				170,00 €			
propreté				150,00 €			
dommage				300,00 €			
Location tables et bancs				01/01/2016			
Caution la table				120,00 €			
le banc				70,00 €			
Location vidéo-projecteur				01/01/2016			
Location aux associations communales CAUTION				150,00 €			
Tennis				01/01/2016			
Carte pour un an adulte				gratuité de l'accès au terrain			
Carte pour un an jeune (- de 16 ans)				Fermeture en période hivernale			
Droit de place				01/01/2016			
Un droit de place par semaine (tarif annuel)				140,00 €			
Deux droits de place par semaine (tarif annuel)				210,00 €			
Droit de place journalier (occasionnel)				28,00 €			
Droit de terrasse le m ² pour la période de avril à sept				4,00 €			
Fournitures scolaires				01/09/2016			
Ecoles publique et privée par enfant et par an				39,09 €			
Ecole de musique de l'Huisserie				2015-2016			
				reporté			
formation musicale							
enfant							
adulte							
Formation instrumentale							
enfant							
adulte							
collective (3 pers maxi)							
Location instrument							
enfant							
adulte							
Mise à disposition d'un agent communal (desordre cause par un tiers)				01/01/2016			
Prix de l'heure				43,00 €			
Majoration dimanche et jours fériés 50%				64,00 €			
Jardins				01/01/2016			
Tarif annuel au 1er mars				60,00 €			



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Terrain La Lande Marie		01/01/2016	
Tarif au 1er janvier	(l'hectare)	90,00 €	
Praticables		01/01/2016	
Le praticable	(12 unités de 2m ²)	10,00 €	hors commune 12,00 €
Gratuit pour les associations communales			
Caution		500,00 €	500,00 €
Bois		01/01/2016	
Bois non scié	chêne (le stère - 3 stères pour 1 corde)	18,00 €	
	bois autre que chêne (le stère - 3 stères pour 1 corde)	14,00 €	
Bois scié	tout type de bois (le stère - 3 stères pour 1 corde)	58,00 €	
Foin		01/01/2016	
Tarif à la tonne sur pied		44,00 €	
Droit de chasse		01/01/2016	
Droit de chasse		160,00 €	
BUDGET EAU ASSAINISSEMENT - ht			
Eau et Assainissement		01/01/2016	
Eau, redevance annuelle		63,67 €	tva 5%
Eau, le m3 consommé		1,38 €	tva 5%
Assainissement redevance annuelle		21,22 €	tva 10%
Assainissement, le m3		0,79 €	tva 10%
Forfait changement du compteur (fait du propriétaire. ex : gel...)		87,44 €	tva 20%
Participation Assainissement Collectif (PAC)		742,80 €	non soumis à la TVA
Mise à disposition d'un agent communal (desordre causé par un tiers)		01/01/2016	
Prix de l'heure		43,00 €	tva 20%
Majoration dimanche et jours fériés 50%		64,00 €	tva 20%
BUDGET SPANC - ht			
SPANC		01/01/2016	
reporté - en attente de la délibération de la Ville de Laval			
		HT	TTC
Redevance		tva 10%	- €
Contrôle de conception et d'implantation		tva 10%	- €
Contrôle de bonne exécution		tva 10%	- €
Contrôle de bonne exécution - visite supplémentaire		tva 10%	- €
Diagnostic		tva 10%	- €
BUDGET CCAS - ttc			
CCAS		01/01/2016	
en attente de la reunion du CCAS			
portage repas			



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les nouveaux tarifs municipaux suscités à 14 voix pour et 01 abstention.

IX. LAVAL AGGLOMÉRATION – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2014

DCM2015-106

Le Maire présente pour avis du Conseil municipal le rapport d’activités de Laval Agglomération pour l’année 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l’unanimité sur le rapport d’activités de Laval Agglomération pour l’année 2014.

X. LAVAL AGGLOMÉRATION – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

DCM2015-107

Madame RIBAUT, conseillère déléguée aux finances, présente le compte administratif 2014 de Laval Agglomération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le compte administratif de Laval Agglomération pour l’année 2014.

XI. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE L’AGENDA D’ACCESSIBILITÉ PROGRAMME

DCM2015-108

Monsieur ROGUET, Premier Adjoint, présente le programme de réalisation proposé par l’entreprise QCS en charge du dossier pour la mise en œuvre de l’accessibilité des bâtiments communaux.

Il informe le Conseil que le montant total des travaux est estimé à 84 740 euros HT mais que ce n’est qu’une estimation et que le montant final pourrait être plus important.

Madame DUPE intervient pour expliquer qu’une demande de subvention (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux) est en cours.

Le Conseil municipal,

VU la délibération en date du 27 janvier 2015 (DCM 2015-03) qui a approuvé l’adhésion au groupement de commande pour la réalisation d’un diagnostic accessibilité des ERP et la rédaction d’un Ad’ap,

VU la convention de groupement de commandes entre certaines communes de l’Agglomération lavalloise – Diagnostic accessibilité des ERP communaux et rédaction d’un Ad’ap,

VU l’article L.111-7-7 de la loi n°2015-988 en vertu duquel la durée de réalisation des travaux ne peut s’étaler au-delà de trois ans après approbation de l’Ad’ap,

VALIDE, à l’unanimité, le calendrier de réalisation présenté ci-dessous,

PREND NOTE que le montant alloué à la salle des fêtes sera compris dans le marché de travaux pour la réfection de celle-ci.

ANNÉE DE RÉALISATION	BATIMENT CONCERNÉ	MONTANT HT
2016	Salle des Fêtes	7 020.00 €
	Groupe Scolaire Victor Hugo	9 860.00 €
	SOUS TOTAL HT	16 880.00 €
2017	Cimetière	3 100.00 €
	Salle polyvalente des Clos	10 340.00 €
	Mairie	
	Vestiaire du stade de foot	8 340.00 €
	SOUS TOTAL HT	21 780.00 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Page _____

2018	Église	2 540.00 €
	Maison Paroissiale	2 970.00 €
	Bibliothèque municipale	6 420.00 €
	Mairie	26 940.00 €
	ALSH	7 210.00 €
	SOUS TOTAL HT	46 080.00 €
	MONTANT TOTAL HT	84 740.00 €

XII. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 – CRÉATION DES POSTES D’AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DE LEUR RÉMUNÉRATION

DCM2015-109

Monsieur ROGUET, Premier Adjoint expose ce point. Il explique que le dernier recensement était en 2011.

Le recensement de la population 2016 s’effectuera du 5 janvier 2016 au 20 février 2016 inclus. Afin que celui-ci soit réalisé, 3 agents recenseurs seront recrutés à compter du 5 janvier 2016 (1^{er} jour de formation) jusqu’au 20 février 2016. Madame Alexandra LEBRETON a été nommée agent coordonnateur.

La commune percevra, sur le budget 2016, une dotation de l’INSEE des Pays de la Loire d’un montant de 2 576 €.

Le Conseil municipal doit décider des modalités de rémunération des agents recenseurs (au forfait ou au réel).

Proposition de rémunération au réel comme suit :

- Rémunération au bulletin individuel.....1.27 €/ l’unité
- Rémunération à la feuille de logement.....0.63 €/ l’unité
- Temps de formation (sur la base d’un tarif horaire correspondant à l’indice d’un adjoint administratif de 2^{ème} classe) : 2 journées soit 14 heures
- Forfait de déplacement : versement d’une indemnité kilométrique au réel selon le barème en vigueur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l’unanimité les montants de rémunération proposés pour les agents recenseurs et autorise le Maire à viser tout document inhérent au dossier.

XIII. ADHESION A LA SOCIÉTÉ D’AMÉNAGEMENT FONCIER ET D’ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) MAINE OCEAN

DCM2015-110

Le Maire expose que la Commune a été sollicitée par la SAFER pour le renouvellement de la convention en vertu de laquelle cette dernière informe la Commune des terrains agricoles à vendre par l’intermédiaire du portail VIGIFONCIER.

Pour information : l’abonnement annuel au portail VIGIFONCIER contenant l’ensemble des données précisées à l’article I (veille foncière – rapport foncier – observatoire) est calculé de la manière suivante :

- 156 € HT lorsque le nombre des informations de vente dans l’année est inférieur ou égal à 10.
- 313 € HT lorsque le nombre des informations de vente dans l’année est compris entre 11 et 20.
- 500 € HT lorsque le nombre des informations de vente dans l’année est compris entre 21 et 35.
- 625 € HT lorsque le nombre des informations de vente dans l’année est compris entre 36 et 50.
- 750 € HT lorsque le nombre des informations de vente dans l’année est supérieur à 50.

Un débat s’instaure au sein du Conseil. Les élus s’entendent pour dire que cette prestation viendrait en doublon du devoir d’information des notaires conformément au PLU communal notamment lorsque la Commune dispose d’un droit de préemption ou que le terrain est classé en espace naturel sensible.

Le Maire soumet le renouvellement de l’adhésion au vote.

11 conseillers votent contre, 2 conseillers votent pour, 02 conseillers s’abstiennent.



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Le Conseil rejette donc à la majorité le renouvellement de l'adhésion à la SAFER pour le droit d'information du portail VIGIFONCIER.

XIV. INDEMNITE DU RECEVEUR

DCM2015-111

Madame RIBAUT expose ce point.

En vertu de l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité municipale allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, une indemnité de Conseil peut être attribuée au comptable à titre personnel.

Elle ne revêt pas d'un caractère obligatoire et son taux peut être modulé. Elle est acquise nominativement pour la durée du mandat de l'organe délibérant qui peut la modifier ou la supprimer par délibération.

Pour mémoire, le montant de l'indemnité de l'année 2014 s'élevait à 437.54 € brut (398.82 € net).

L'indemnité est versée sur le mois de décembre.

- Si taux à 100 % : 444.10 € brut – 404.8 € net ;
- Proposition pour 2015 (du 01/01/2015 au 31/12/2015 soit 365 jours) : taux 25 % soit 111.025 € brut / 101.20 € net.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le taux de 25% pour l'indemnité du receveur et autorise le Maire à viser tout document inhérent au dossier.

XV. FOURNITURES SCOLAIRES 2015-2016

DCM2015-112

Madame RIBAUT expose ce point.

Fournitures scolaires 2015 – 2016

Rappel délibération Conseil municipal du 28 Octobre 2014

FOURNITURES SCOLAIRES DCM 2014-0103

Les principes qui président l'attribution des crédits pour les fournitures scolaires de l'école Victor Hugo et de l'école Notre Dame sont :

- Equité de traitement entre les deux écoles ;
- Prise en compte des enfants de moins de 3 ans ;
- Non prise en compte des élèves hors commune ;
- Virement global de la Mairie sur le compte de la coopérative scolaire pour l'école publique et sur le compte de l'OGEC pour l'école privée sous contrat d'association.

Tarifs 2015 – 2016 : 38,51 €

Fournitures scolaires 2015 – 2016

Prise en compte des enfants ayant 3 ans dans l'année civile de la rentrée scolaire

Ecole Victor Hugo		Crédits fournitures scolaires	Total Fournitures scolaires
Effectif maternelles	51		
Effectif primaires	75		
Effectif total	126		
Dont hors commune	9		
Moins de 3 ans (nés entre le 1/09 et le	5		



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Page _____

31/12/12)			
Enfants nés en 2013 qui rentreront en cours d'année	4	38.51 €	4852.26 € (38.51 x 126)
Effectif total fournitures scolaires	126		

Une facture de fournitures scolaires de 271.36 € concernant l'école Victor Hugo a été réglée par la commune. Ce montant sera donc déduit du montant du crédit fournitures scolaires pour l'année 2015-2016 soit un versement de **4 580.90 €**.

Ecole Notre Dame		Crédits fournitures scolaires	Total Fournitures scolaires
Effectif maternelles	25		
Effectif primaires	26		
Effectif total école	51		
Dont hors commune	5		
Dont – de 3 ans (enf nés en 2013)	3		
Effectif total fournitures scolaires	43	38.51	1655.93 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité les tarifs alloués pour les fournitures scolaires,

PREND NOTE par ailleurs que Madame RIBAUTL représentera désormais la Commune au sein de l'OGEC suite à la démission de Monsieur NICOLE et à sa nouvelle prise de fonctions d'adjointe aux finances.

XVI. ALLOCATION OGEC – SOLDE RESTANT A VERSER

DCM2015-113

Madame RIBAUTL présente ce point.

Les sommes déjà versées par la commune de NUILLE-SUR-VICOIN cette année sont les suivantes :

Date	Libellé	Somme versée par la commune
25/11/2014	Fournitures scolaires	1 495,60 €
25/11/2014	Sorties pédagogiques	321,60 €
19/05/2015	Versement 1^{er} acompte	13 160,19 €
16/07/2015	Versement 2^{ème} acompte	337,75 €
20/07/2015	Subventions sorties classe découverte	2 170,00 €

Pour rappel, le coût de scolarité pour l'année 2014-2015 est calculé de la manière suivante :

Prévisionnel 2014 - 2015

Coût élèves maternelles : 1 150 € x 12 élèves = 13 800 €
Coût par élèves primaires : 230,25 x 28 élèves = 6 447 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Réalisé 2014 - 2015

A ce jour, l'ensemble des charges afférentes aux personnels intervenants sur l'école Victor Hugo (Médecine du travail, CNP, cotisations diverses...) n'était pas ventilé. Après répartition au réel, nous arrivons au coût par élève suivant :

Coût élèves maternelles : 1 200,72 € x 12 élèves = 14 408,64 €
 Coût élève primaire : 233,13 € x 28 élèves = 6 527,64 €
Soit une allocation totale de 20 936,28 €

Versements déjà effectués : 13 497,94 € (versement des deux acomptes)

Allocation totale – versements effectués = 7 438,34 €

Mme RIBAUT propose au Conseil municipal le versement du solde pour un montant de 7 438,34 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le versement dudit solde à l'OGEC de l'école Notre-Dame à l'unanimité et autorise le Maire à viser tout document inhérent au dossier.

XVII. VOTE DE L'ALLOCATION OGEC 2015 – 2016

DCM2015-114

Madame RIBAUT expose ce point :

ECOLE VICTOR HUGO						
	2014 - 2015			2015 - 2016		
Effectifs	Maternelles	Primaires	Total	Maternelles	Primaires	Total
dont Commune	42	75	117	51	75	126
dont Hors Commune	3	6	9	dont 9HC		
Total	45	81	126	51	75	126
				4 rentrées en cours d'année		
Dépenses de fonctionnement	Maternelles	Primaires	Total	Maternelles	Primaires	Total
Charges de fonctionnement	5 747,89	10 346,21	16 094,10	7 510,53	11 044,89	18 555,42
Personnels (Répartition au réel)	47 962,98	7 959,10	55 922,08	49 695,61	7 856,50	57 552,11
Assurance	321,43	578,57	900,00	364,29	535,71	900,00
Total	54 032,30	18 883,88	72 916,18	57 570,43	19 437,10	77 007,53
Coût par élève	1 200,72	233,13	578,79	1 268,93	258,18	611,17
Transport piscine Sécurité routière	450,00	810,00	1 260,00	890,46	1 309,50	2 199,96
Coût par élève	10,00	10,00	10,00	17,46	17,46	17,46
Classes de découverte	607,50	1 093,50	1 701,00	688,50	1 012,50	1 701,00
Coût par élève	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50
Sorties pédagogiques	382,50	688,50	1 071,00	433,50	637,50	1 071,00
Coût par élève	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50
Fournitures scolaires	1 682,55	3 028,59	4 711,14	1 964,01	2 888,25	4 852,26
Coût par élève	37,39	37,39	37,39	38,51	38,51	38,51
COÛT TOTAL FONCTIONNEMENT	57 154,85	24 504,47	81 659,32	61 546,90	25 284,85	86 831,75
Coût de revient global par élève	1 270,11	302,52	648,09	1 206,80	337,13	689,14



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

ECOLE NOTRE DAME						
	2014 - 2015			2015 - 2016		
	Maternelles	Primaires	Total	Maternelles	Primaires	Total
Effectifs	14	32	46	25	26	51
dont Hors Commune	2	4	6	3	2	5
dont Elèves - 3 ans	3	-	3	3	(enf nés en 2013)	3
Part fonct versée OGEC	14 408,61	6 527,76	20 936,37	21 447,81	6 219,87	27 667,68
Transport piscine Sécurité routière	140,00	320,00	460,00	437,50	455,00	892,50
Coût par élève	10,00	10,00	10,00	17,50	17,50	17,50
Classes de découverte	162,00	378,00	540,00	256,50	324,00	580,50
Coût par élève	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50
Sorties pédagogiques	102,00	238,00	340,00	161,50	204,00	365,50
Coût par élève	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50
Fournitures scolaires	448,68	1 046,92	1 495,60	731,69	924,24	1 655,93
Coût par élève	37,39	37,39	37,39	38,51	38,51	38,51
PREVISION VERSEMENT 2015 - 2016						
	Allocation OGEC 2015 - 2016					27 667,68
	Classes découvertes					580,50
	Sorties pédagogiques					365,50
	Fournitures scolaires					1 655,93

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE à l'unanimité les montants de l'allocation OGEC 2015-2016 et autorise le Maire à viser tout document inhérent au dossier.

XVIII. REFECTION DES PORTES DE LA MAIRIE – CHOIX DU PRESTATAIRE

DCM2015-115

Madame DUPÉ, Adjointe, informe que deux offres ont été reçues concernant la réfection des portes de la Mairie : Isolation Confort de l'Habitat (offre 1) et P. Briand Fenêtres et Fermetures (offre 2).

Elle précise qu'il s'agit de portes à vantaux tiercés, en bois pour la façade donnant sur la rue, en PVC pour la façade arrière (avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France).

	OFFRE 1	OFFRE 2
Porte d'entrée	3 136.36 €	3 975.29 €
Porte arrière de la Mairie (services administratifs)	772.74 €	1 168.35 €
Porte local de stockage	1 150.00 €	1 215.10 €
Porte arrière du bas (salle de réunion)	1 590.90 €	1 932.93 €
TOTAL HT	6 650.00 €	8 291.67 €
TOTAL TVA (20%)	1 330.00 €	1 658.33 €
MONTANT TOTAL TTC	7 980.00 €	9 950.00 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la réfection des portes de la Mairie à l'entreprise Isolation Confort de l'Habitat pour un montant de 7 980 € TTC et autorise le Maire à viser tout document inhérent au dossier.

XIX. LOTISSEMENT LES LIGONNIERES – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

DCM2015-116

Le Maire expose ce point.

Deux offres ont été reçues en Mairie concernant la mission de maîtrise d'œuvre du lotissement Les Ligonnieres : SARL David Maillard (offre 1) et KALIGEO (offre 2).

	OFFRE 1	OFFRE 2
Dossier Loi sur l'eau	-	2 500.00 € (entreprise DMEAU)
Étude détaillée (PRO)	-	5 500.00 €
Avant-projet/Projet VRD (AVP/PRO)	200.00 €	-
Synthèse des projets réalisés		
Dossier de Consultations des Entrepreneurs (DCE)	1 900.00 €	600.00 €
Marchés de travaux (ACT)	-	600.00 €
Confection des Marchés (AMT)	400.00 €	
Suivi des travaux de viabilité en 2 phases (DET)	4 400.00 €	5 500.00 €
Suivi des travaux de viabilité en 2 phases (AOR)	800.00 €	1 000.00 €
Implantation et bornage des lots / document d'arpentage / plans de vente individuels en 3 exemplaires (base de 23 lots)	6 670.00 €	6 000.00 €
MONTANT TOTAL HT	14 370.00 €	21 700.00 €

Un large débat s'instaure au sein du Conseil.

Les élus s'interrogent sur l'écart de prix des deux prestataires et le coût des missions complémentaires. Il est précisé que le sondage des sols n'est pas compris dans les devis reçus.

Le Maire propose que l'offre soit choisie ce soir malgré quelques imprécisions afin de tenir au mieux les délais de construction du lotissement.

Voix pour : 01
Voix contre : 06
Abstentions : 08

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide donc de surseoir à statuer et reporte le choix de l'offre au prochain Conseil. Madame DUPE se porte volontaire pour solliciter des informations complémentaires auprès des prestataires.

XX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Réfection du chemin Thuboeuf : un accord avec les propriétaires riverains a été trouvé concernant le revêtement et l'entretien du chemin. La participation de la Commune dans la réfection du chemin est estimée à 13 000 €.



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Page _____

- Restauration scolaire : renouvellement du poste de cuisinier.
- Dégâts des eaux du 22 novembre (10 rue de la Mairie) : un agent municipal a été rappelé dimanche 22 novembre pour intervenir en urgence suite à un dégât des eaux causé par un bouchon de graisse et le manque de pente du réseau. La Ville de Laval est intervenue pour réaliser un hydrocurage (à prévoir tous les 6 mois). L'assureur de la Commune s'est déplacé dès le lendemain pour constater les dommages.
- Marché de Noël à l'ESAT de Lancheneil : 27 novembre 2015.
- Élections régionales les dimanches 6 et 13 décembre 2015.
- Prochaine réunion du CCAS : le 7 décembre à 20h30 en Mairie.
- Prochain conseil municipal :
 - **LUNDI** 14 décembre 2015 à 20h30 en Mairie.
- Permanence des élus (10h-12h)
 - 5 décembre : Mme CLÉMENT

Les Conseillers municipaux,
– La séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Mickaël MARQUET

